

Association Foncière d'Oberschaeffolsheim

Séance du 28 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PRÈVE, Président

Membres en exercice : 7

Membres présents : MM. Jean-Paul PRÈVE, Denis MEY, Claude HUMMEL, M. Paul KUNTZ, Jean-Luc MEPIEL, Serge GOETZ, Théo DESCHLER.

Date de convocation : 2 janvier 2025

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 h 30.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents par 7 voix pour.

2) Compte administratif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Désignation	Budget 2024	CA 2024
O11	Charges à caractère général	13 350,00	6 424,04
O12	Charges de personnel	0,00	0,00
65	Autres charges d'activité	1 700,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00
O42	Opérations d'ordre	0,00	0,00
OO2	Résultat de fonctionnement	11 433,23	
O23	Excédent affecté à l'investis	0,00	
TOTAL		26 583,23	7 924,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Désignation	Budget 2024	CA 2024
70	Produits des services	5 000,00	7 046,62
74	Dotations et participations	1 500,00	1 627,26
75	Autres produits de gestion co	20 083,23	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
OO1	Excédent de fonctionnement	0,00	
TOTAL		26 583,23	8 673,88

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Désignation	Budget 2024	CA 2024
21	Immobilisations corporelles	199 235,33	12 012,00
TOTAL		199 235,33	12 012,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Désignation	Budget 2024	CA 2024
O21	Virement de la section de fo	0,00	0,00
OO1	Excédent d'investissement r	199 235,33	0,00
TOTAL		199 235,33	0,00

RESULTATS 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	749,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-12 012,00 €
TOTAL	-11 262,16 €

Résultat de clôture

Section	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	199 235,33 €		-12 012,00 €	187 223,33 €
Fonctionnement	-11 433,23 €	0,00 €	749,84 €	-10 683,39 €
TOTAL	187 802,10 €	0,00 €	-11 262,16 €	176 539,94 €

Le BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 6 voix POUR,

Hors présence de M. le Président, qui ne participe pas au vote,

APPROUVE le compte administratif 2024, dont la balance est retracée ci-avant.

3) Compte de gestion 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu le compte administratif 2024 ;

Etabli par le Service de Gestion Comptable d'Erstein, le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Le responsable du SGC d'Erstein et le Président ont acté que les résultats du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif.

RESULTATS 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	749,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-12 012,00 €
TOTAL	-11 262,16 €

Section	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	199 235,33 €		-12 012,00 €	187 223,33 €
Fonctionnement	-11 433,23 €	0,00 €	749,84 €	-10 683,39 €
TOTAL	187 802,10 €	0,00 €	-11 262,16 €	176 539,94 €

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

APPROUVE le compte de gestion 2024.

CONSTATE sa parfaite concordance avec le compte administratif 2024.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu le compte administratif 2024 ;

Vu le compte de gestion 2024 ;

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

DECIDE de ne pas affecter à la section d'investissement une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour l'exercice 2025.

5) Etablissement du rôle de recouvrement pour l'exercice 2025

Vu la circulaire annuelle aux associations foncières diffusée par la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace ;

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix POUR,

DECIDE d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2025 ;

FIXE à 0,07 € HT par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés ;

APPLIQUE une cotisation fixe de 4,75 € HT par an et par propriétaire en plus de la cotisation à l'are ;

CONFIE l'établissement du rôle de recouvrement à la Mutualité Agricole d'Alsace (APIS Alsace) ;

DECIDE que l'Association Foncière prenne en charge les frais d'établissement du rôle dus à la MSA, soit 1,11 € par hectare ;

ACTE que le montant dû à APIS Alsace est à verser dans un délai de deux mois après transmission du rôle à la Trésorerie ;

ACTE que les redevances inférieures au minimum de perception fixé par décret, soit 15 €, seront reportées sur plusieurs années, jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

6) Budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu le Compte administratif et le Compte de Gestion 2024 ;

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre globalement de la manière suivante :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services		Gestion des services	
011 Charges à caractère général	15 800,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes	
		74 Contributions et participations	1 630,00
65 Autres charges de gestion courante	1 700,00	75 Autres produits de gestion courante	20 253,39
014 Atténuation de produits	0,00	013 Atténuation de charges	
Total dépenses de gestion courante	17 500,00	Total recettes de gestion des services	28 383,39
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	100,00	77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux provisions	100,00	78 Reprises sur provisions	
OO2 Résultat de fonctionnement reporté	10 683,39	OO2 Excédent de fonctionnement reporté	
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	28 383,39	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	28 383,39
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES		EXCEDENT	0,00

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)		6031 Variations des stocks (matières premières et fournitures)	
713 Variations des stocks		713 Variations des stocks	
6611 ICNE de l'exercice/emprunts		6611 ICNE de l'exercice/emprunts	
762 ICNE N-1 contrepassés/prêts		762 ICNE N-1 contrepassés/prêts	
675 VNC des immobilisations cédées		72 Travaux en régie	
676 Plus-values de cession		7761 Moins-values de cession	
68 Dotations aux amortissements		7768 Neutralisation de l'amortissement	
023 Virement complémentaire à l'investissement	0,00	777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	
		79 Transfert de charges	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	TOTAL RECETTES d'ORDRE	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE		POSITIF	0,00
		NEGATIF	

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 383,39	TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 383,39
---	------------------	---	------------------

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET			
B - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement (ch. 20,21,23)	187 223,33	Fonds propres d'origine externe (ch.10)	0,00
204 Subventions d'équipements versées		20,21 et 23 immobilisations incorporelles, corporelles ou en cours	
		274 Remboursement de prêts	
		Subventions d'équipement reçues (ch.13)	
OO1 Solde d'exécution reporté		Emprunts et dettes assimilées (ch.16)	
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	
Dépenses financières (ch.10,13,16,26,27)			
020 Dépenses imprévues			
TOTAL DES DEPENSES REELLES	187 223,33	TOTAL RECETTES REELLES	0,00
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT Dépenses réelles - Recettes réelles			187 223,33

OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
010 stocks		010 stocks	
1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts		1688 ICNE N-1 contrepassés /emprunts	
139 Subventions d'investissement reprises au compte de résultat		OO1 Excédent d'investissement reporté	187 223,33
191,192 Moins values de cession		191,192 Plus-values de cession	
198 Neutralisation de l'amortissement		20,21,26,27 VNC des immobilisations cédées	
21,23 Travaux en régie		28 amortissement des immobilisations	
481 Charges à répartir		481 amortissement des charges à répartir	
		021 virement complémentaire	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION		TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	187 223,33
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE			187 223,33

TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	187 223,33	TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	187 223,33
--	-------------------	--	-------------------

Le budget de l'Association Foncière est établi par nature et tient également compte des résultats du compte administratif 2024 (cf. rapport spécifique). Il est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LE BUREAU :

après en avoir délibéré, à l'unanimité par 7 voix POUR,

ARRETE le volume du budget primitif 2025 au montant global de 215 606,72 €, dont 28 383,39 € pour la section de fonctionnement et 187 223,33 € pour la section d'investissement ;

VOTE ledit budget par chapitres, tel que présenté ci-avant ;

AUTORISE le Président à signer les actes individuels et les contrats de toute nature, nécessaires à l'exécution du budget et à la gestion de l'Association Foncière ;

ADOPTÉ les annexes au budget primitif.

7) Points divers

- Le bureau convient de la nécessité de solliciter des devis pour des opérations de broyage et d'épaveuse.
- M. le Président vérifiera auprès des services de l'Eurométropole si des interventions de broyage ont été effectuées au droit du chemin longeant le contournement.
- L'intervention gratuite d'une niveleuse par l'entreprise LINGENHELD sera sollicitée dès que les conditions météorologiques le permettront. L'hypothèse d'une deuxième intervention dans la même année est évoquée.
- La commune va prendre en charge la pose d'une signalétique (sens interdits sauf engins agricoles) sur un chemin de l'AF situé parallèlement à la rue des Bleuets.

M. le Président lève la séance à 15 h 41.

Le Secrétaire de séance
Claude HUMMEL



Le Président.
Jean-Paul PRÈVE

